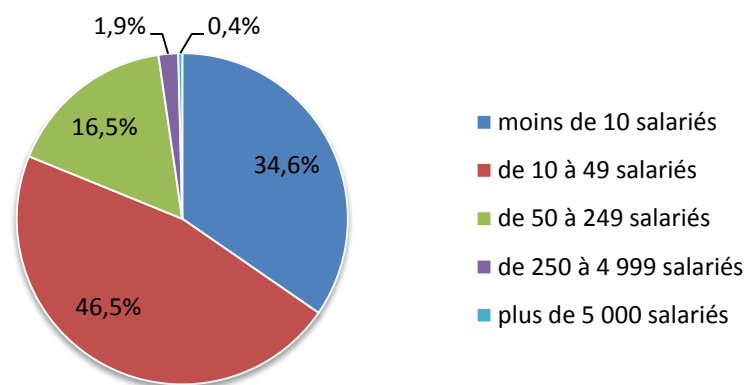


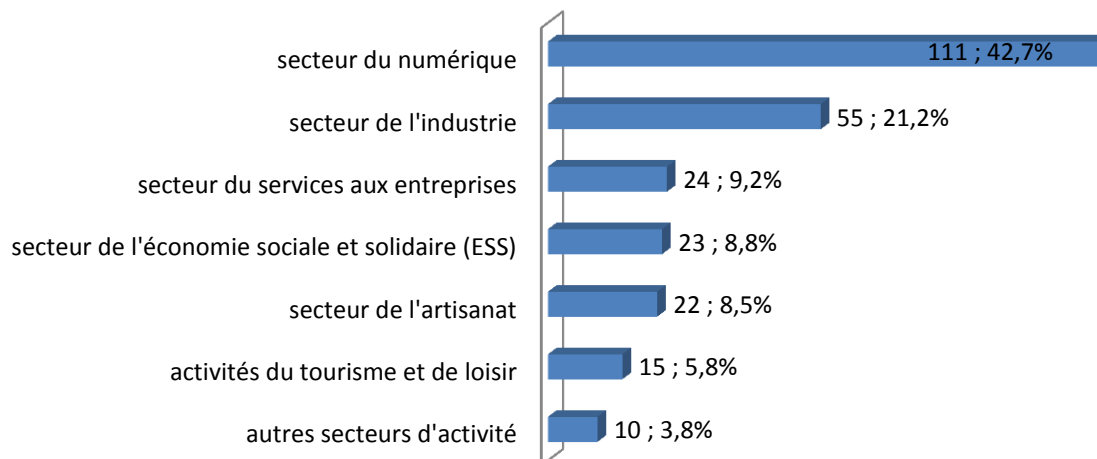
QUEL IMPACT DE LA GREVE DES TRANSPORTS PUBLICS SUR L'ACTIVITE ECONOMIQUE ?
ENQUETE AUPRES DES ENTREPRISES FRANCILIENNES¹
 - Sondage mené entre le 13 et le 17 janvier 2020 -

1. IDENTIFICATION DES ENTREPRISES CONCERNEES

* Plus de **80%** des entreprises ayant répondu à l'enquête comptent **moins de 50 salariés**.

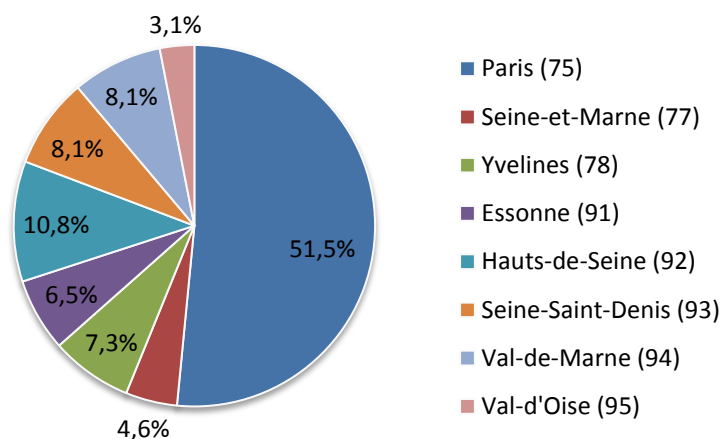


* Les entreprises répondantes déclarent relever pour près de la moitié du secteur du **numérique**, puis du secteur de l'**industrie**. Le secteur du **service aux entreprises** est également bien représenté.



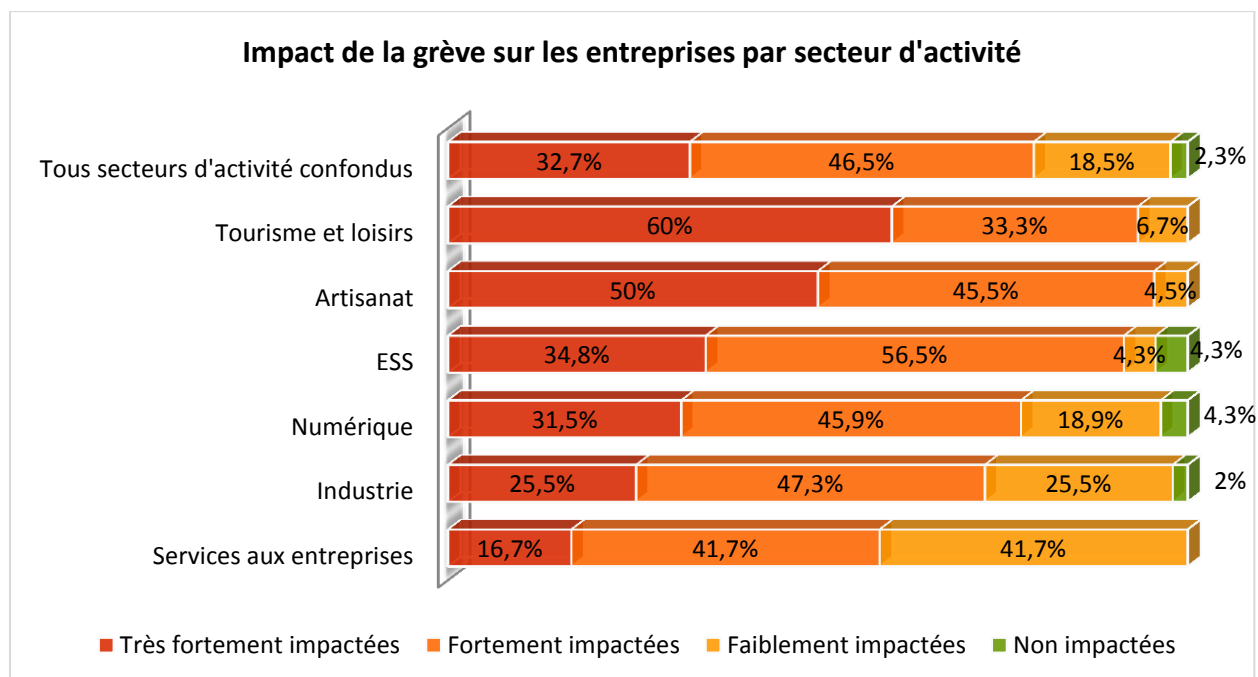
¹ Les résultats présentés sont issus de l'analyse des 260 réponses obtenues via une enquête en ligne auprès des entreprises franciliennes.

★ Plus de la moitié des entreprises répondantes sont situées à **Paris**, et 96% se trouvent en **zone urbaine**.

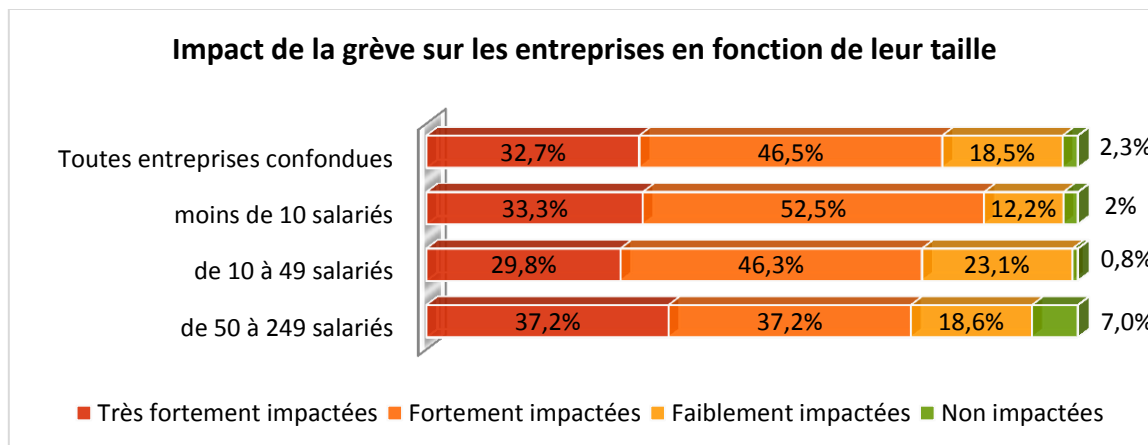


2. L'IMPACT DE LA GREVE SUR L'ACTIVITE DES ENTREPRISES FRANCILIENNES

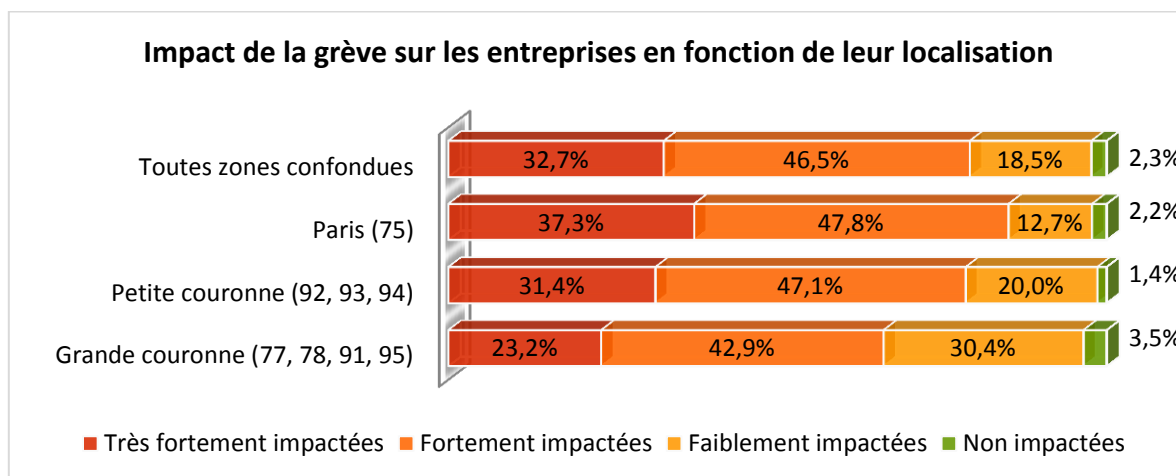
★ Près de **80% des entreprises ont été impactées par la grève** (fortement ou très fortement). Deux secteurs d'activités apparaissent plus fortement touchés : l'artisanat avec 95% d'entreprises impactées, dont 50% très fortement ; le secteur tourisme et loisirs avec 93% d'entreprises impactées, dont 60% très fortement.



* L'impact de la grève est davantage ressenti par les TPE (moins de 10 salariés), pour près de 90% d'entre elles l'impact de la grève se ressent fortement ou très fortement. En revanche, l'impact est plus fort pour les entreprises de plus de 50 salariés. 37% d'entre elles ont été très fortement impactées par la grève contre près de 33% pour l'ensemble des entreprises interrogées.



* Les entreprises implantées en grande couronne (Seine-et-Marne, Yvelines, Essonne et Val-d'Oise) ont été plus faiblement impactées que les entreprises situées à Paris et en petite couronne (Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne).



* La difficulté principale identifiée par les entreprises est **l'impossibilité pour les salariés de se rendre sur site (85%)**. Les autres difficultés identifiées sont les suivantes : baisse des capacités de production (42%), réduction du nombre de commandes (39%), baisse de fréquentation de l'établissement (29%), problème d'acheminement / ralentissement de la chaîne de production (24%).

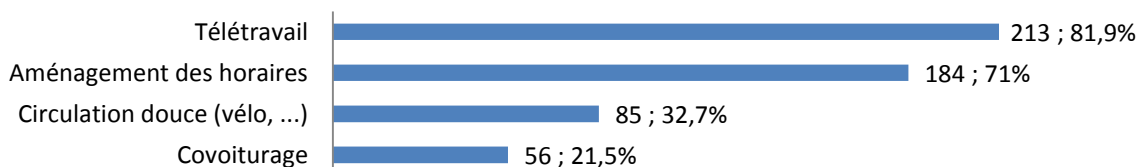
Parmi les autres difficultés identifiées par les entreprises, l'une d'entre elles revient fréquemment : l'annulation ou le report d'un grand nombre de rendez-vous.

★ Quatre conséquences principales de ces difficultés sur l'activité des entreprises arrivent en tête du sondage : la **perte conjoncturelle de chiffre d'affaires** (63%), la **dégradation des délais de production** (52%), une **baisse de rentabilité** (51%), une **dégradation de trésorerie** (50%). En revanche, la perte durable de clients (12%), le chômage partiel (3,5%) et les licenciements (3%, secteurs du commerce et des services aux particuliers ou aux professionnels) sont peu évoqués.

Au-delà de ces réponses, les entreprises font part d'une fatigue importante et d'une lassitude des équipes.

3. LES SOLUTIONS PROPOSEES

★ Pour faire face à cette situation, **82% des entreprises déclarent avoir mis en place le télétravail**, et **71% avoir aménagé les horaires de travail**. Les modes de circulation douce (33%) et le covoiturage (21,5%) ont également été favorisés, mais dans une moindre mesure. Enfin, certaines entreprises ont eu recours à des services de transports payants (taxis, VTC).



★ **65% des entreprises souhaiteraient voir leur accès au financement facilité**, via un accès à des prêts à taux réduits (35%), ou en bénéficiant d'un accès favorisé à des facilités de trésorerie (30%).

En dehors des facilités de financement, les entreprises souhaiteraient :

- des aides en matière de transports :
 - une meilleure offre de transports alternatifs (exemple : autopartage),
 - des financements pour les mobilités douces (aide à l'achat d'un vélo électrique),
- un accès facilité à des espaces de travail partagés (*coworking*) ;
- une prise en compte des coûts supplémentaires engendrés par la grève (coûts légaux du télétravail, affrètement de cars privés, différences de prix d'un billet d'avion pour remplacer un billet de train, etc.) ;
- une compensation de la perte d'exploitation et de la perte de marge ;
- une baisse ou un report des charges sociales et fiscales, URSAAF, TVA, taxe des transports.